

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de Bibliothèque et Archives nationales du Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris des estimations et des jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées qui respectent les normes comptables canadiennes pour le secteur public et l'article 1.1 de la Loi concernant les subventions relatives au paiement en capital et intérêts des emprunts des organismes publics ou municipaux et certains autres transferts [RLRQ, chapitre S-37.01] en ce qui a trait à la comptabilisation des paiements de transferts. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activités concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

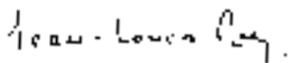
Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Bibliothèque et Archives nationales du Québec reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification, dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le Vérificateur général du Québec, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers de Bibliothèque et Archives nationales du Québec, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et son rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général du Québec peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne son audit.

Le président-directeur général,



Jean-Louis Roy

La directrice générale des ressources humaines et de l'administration,



Lise Morin

Montréal, le 20 juin 2019

ÉTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2019



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À l'Assemblée nationale

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion avec réserve

J'ai effectué l'audit des états financiers de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (« l'entité »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2019, et l'état des résultats, l'état du déficit cumulé, l'état de la variation de la dette nette et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À mon avis, à l'exception des incidences du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de mon rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'entité au 31 mars 2019, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion avec réserve

L'entité n'a pas comptabilisé aux 31 mars 2019 et 2018, à l'état de la situation financière, des subventions à recevoir du gouvernement du Québec concernant des immobilisations financées ou devant être financées par emprunts pour lesquelles des travaux ont été réalisés. Ces subventions à recevoir du gouvernement du Québec sont actuellement présentées en partie à titre de droits contractuels à la note 15 des états financiers. Cette situation constitue une dérogation à la norme comptable sur les paiements de transfert (normes comptables canadiennes pour le secteur public) qui prévoit la comptabilisation des subventions lorsqu'elles sont autorisées par le gouvernement à la suite de l'exercice de son pouvoir habilitant et que l'entité a satisfait aux critères d'admissibilité. Cette dérogation a donné lieu à l'expression d'une opinion d'audit modifiée concernant les états financiers de l'exercice précédent. Par ailleurs, l'article 1.1 de la *Loi concernant les subventions relatives au paiement en capital et intérêts des emprunts des organismes publics ou municipaux et certains autres transferts* [RLRQ, chapitre S-37.01] énonce que la seule partie d'une subvention qui doit être comptabilisée est celle qui est exigible dans l'exercice de l'entité et autorisée par le Parlement dans l'année financière du gouvernement. Étant donné la non-inscription de ces subventions à recevoir du gouvernement du Québec, comme le prescrit la loi, les ajustements suivants, selon l'estimation établie, sont nécessaires afin que les états financiers de l'entité respectent les normes comptables canadiennes pour le secteur public :

	Augmentation (Diminution) estimée	
	En dollars	
	2019	2018
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE		
Débiteurs		
Contributions du gouvernement du Québec	189 486 125	191 686 599
Contributions reportées		
Gouvernement du Québec	124 693 572	126 604 130
Dette nette et déficit cumulé	[64 792 553]	[65 082 469]
ÉTAT DES RÉSULTATS		
Contributions du gouvernement du Québec	[289 916]	3 699 294
Déficit de l'exercice	289 916	[3 699 294]
NOTE 15		
Droits contractuels	[162 356 079]	[165 105 242]

J'ai effectué mon audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Je suis indépendante de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et je me suis acquittée des autres responsabilités déontologiques qui m'incombent selon ces règles. J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit avec réserve.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Mes objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant mon opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, j'exerce mon jugement professionnel et je fais preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- j'identifie et évalue les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, je conçois et mets en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunis des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- j'acquies une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité ;
- j'apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- je tire une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si je conclus à l'existence d'une incertitude significative, je suis tenue d'attirer l'attention des lecteurs de mon rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Mes conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de mon rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation ;
- j'évalue la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécie si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Je communique aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et mes constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que j'aurais relevée au cours de mon audit.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* [RLRQ, chapitre V-5.01], je déclare qu'à mon avis, les états financiers présentent fidèlement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de l'entité au 31 mars 2019 ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice clos à cette date selon les conventions comptables qui sont énoncées dans la note 2 des états financiers et complétées, notamment, par l'article 1.1 de la *Loi concernant les subventions relatives au paiement en capital et intérêts des emprunts des organismes publics ou municipaux et certains autres transferts* [RLRQ, chapitre S-37.01].

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* [RLRQ, chapitre V-5.01], je déclare qu'à mon avis ces conventions ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Commentaire du Vérificateur général

La *Loi sur le vérificateur général* [RLRQ, chapitre V-5.01] me permet de faire tout commentaire que je juge approprié dans mon rapport sur l'audit des états financiers de l'entité. C'est dans ce contexte que j'ai décidé de formuler le commentaire suivant.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2019, l'entité a contribué financièrement aux activités de la Fondation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (la Fondation), un organisme de bienfaisance constitué en vertu de la Partie III de la *Loi sur les compagnies* [RLRQ, chapitre C-38], pour un montant de 800 000 \$ selon les modalités et les conditions stipulées par une convention de donation signée par l'entité et la Fondation. Cette somme a été comptabilisée à titre de don à l'état des résultats de l'entité, ce qui a entraîné un déficit pour l'exercice clos le 31 mars 2019 au lieu d'un surplus. Ce dernier aurait été conservé par l'entité à moins que le gouvernement n'en décide autrement. Ainsi, des fonds publics sont transférés à l'extérieur du périmètre comptable du gouvernement du Québec, ce qui a pour effet d'augmenter le déficit cumulé de celui-ci.

Compte tenu que la Fondation a pour mission de recueillir des fonds afin de soutenir la réalisation de projets pour appuyer l'entité dans la réalisation de sa mission, je suis préoccupée par cette pratique de l'entité consistant à contribuer substantiellement aux activités de la Fondation à même les fonds publics et par conséquent, à contourner ce que le gouvernement aurait pu décider si l'entité avait conservé ce surplus, le cas échéant.

Pour la vérificatrice générale du Québec,



Jean-Pierre Fiset, CPA auditeur, CA
Vérificateur général adjoint
Montréal, le 20 juin 2019

ÉTAT DES RÉSULTATS

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2019

	2019	2019	2018
	Budget	Réel	Réel
REVENUS			
Contributions du gouvernement du Québec			
Fonctionnement	45 946 425 \$	45 946 425 \$	47 416 325 \$
Centres d'archives privées	1 004 300	1 004 300	1 004 300
Cinémathèque	481 475	481 475	481 475
Catalogue des bibliothèques du Québec et Service québécois de traitement documentaire (note 13)	3 418 821	3 061 789	3 583 503
Autres contributions (note 13)	1 279 433	1 169 461	187 167
Revenus reportés	20 124	20 124	22 349
Remboursement des dettes	18 903 456	19 478 432	18 570 519
Intérêts	4 343 601	4 410 684	4 428 696
Contributions de la Ville de Montréal (note 4)			
Fonctionnement	11 661 969	11 666 829	11 523 000
Bibliothèque Saint-Sulpice	1 335 462	–	726 794
Plan culturel numérique	231 026	147 236	68 974
Contributions du gouvernement du Canada			
Contribution Jeunesse Canada au travail	46 215	77 131	35 596
Autres contributions (note 13)	373 028	250 221	344 471
Autres revenus	3 653 306	3 476 516	3 340 987
Intérêts	396 000	911 002	467 834
	93 094 641	92 101 625	92 201 990
CHARGES			
Traitements et avantages sociaux	42 350 479	40 626 536	42 704 420
Loyer	6 635 719	6 675 209	6 363 043
Services professionnels, administratifs et autres	8 128 756	7 931 489	7 479 390
Fournitures et approvisionnements	4 722 371	4 792 411	5 081 061
Taxes et permis	5 007 226	5 014 297	4 963 803
Entretien et réparations	3 173 646	2 902 864	3 124 101
Publicité et communication	847 267	987 946	857 045
Don à la Fondation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec		800 000	–
Frais de déplacement et de représentation	179 221	197 097	172 336
Contributions octroyées aux centres d'archives privées	1 326 300	1 326 300	1 132 387
Contributions octroyées à la Cinémathèque	481 475	481 475	481 475
Amortissement des immobilisations corporelles	15 132 383	14 902 743	14 620 587
Perte à la cession d'immobilisations corporelles	50 000	70 400	61 415
Frais financiers (note 5)	4 886 045	5 323 576	5 175 693
Fonds patrimonial (note 6)	282 100	289 245	337 647
	93 202 988	92 321 588	92 554 403
DÉFICIT DE L'EXERCICE (note 3)	(108 347) \$	(219 963) \$	(352 413) \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DU DÉFICIT CUMULÉ

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2019

	2019	2019	2018
	Budget	Réel	Réel
Déficit cumulé au début de l'exercice	[38 619 540] \$	[38 619 540] \$	[38 267 127] \$
Déficit de l'exercice	[108 347]	[219 963]	[352 413]
Déficit cumulé à la fin de l'exercice	[38 727 887] \$	[38 839 503] \$	[38 619 540] \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

AU 31 MARS 2019

	2019	2018
ACTIFS FINANCIERS		
Trésorerie (note 7)	28 851 607 \$	30 631 450 \$
Débiteurs (note 8)	5 907 956	7 953 388
Stocks	40 411	-
	34 799 974	38 584 838
PASSIFS		
Créditeurs et charges à payer (note 9)	7 105 947	9 024 409
Intérêts courus à payer	458 603	535 155
Provision pour congés de maladie (note 10)	3 809 616	3 940 478
Provision pour vacances (note 10)	3 842 485	3 870 899
Emprunts (note 11)	24 896 690	23 169 217
Dettes (note 12)	166 112 788	169 275 586
Revenus reportés	69 441	89 565
Contributions reportées (note 13)	17 271 677	17 673 369
	223 567 247	227 578 678
DETTE NETTE	[188 767 273]	[188 993 840]
ACTIFS NON FINANCIERS		
Immobilisations corporelles (note 14)	146 769 752	147 313 894
Charges payées d'avance	3 158 018	3 060 406
	149 927 770	150 374 300
DÉFICIT CUMULÉ	[38 839 503] \$	[38 619 540] \$

DROITS CONTRACTUELS (note 15)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Le vice-président du conseil d'administration,



Gaston Bellemare

Le président-directeur général,



Jean-Louis Roy

ÉTAT DE LA VARIATION DE LA DETTE NETTE

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2019

	2019	2019	2018
	Budget	Réel	Réel
DÉFICIT DE L'EXERCICE	[108 347] \$	[219 963] \$	[352 413] \$
Acquisition d'immobilisations corporelles	(33 061 539)	(14 429 001)	(14 390 232)
Amortissement des immobilisations corporelles	15 132 383	14 902 743	14 620 587
Perte nette à la cession d'immobilisations corporelles	50 000	70 400	61 415
	(17 879 156)	544 142	291 770
Acquisition des charges payées d'avance	(2 900 000)	(3 158 018)	(3 060 406)
Utilisation des charges payées d'avance	3 060 406	3 060 406	3 436 546
	160 406	(97 612)	376 140
DIMINUTION (AUGMENTATION) DE LA DETTE NETTE	[17 827 097]	226 567	315 497
DETTE NETTE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	[188 993 840]	[188 993 840]	[189 309 337]
DETTE NETTE À LA FIN DE L'EXERCICE	[206 820 937] \$	[188 767 273] \$	[188 993 840] \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2019

	2019	2018
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Déficit de l'exercice	[219 963] \$	[352 413] \$
Éléments sans incidence sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	14 902 743	14 620 587
Perte nette à la cession d'immobilisations corporelles	70 400	61 415
Virement des revenus reportés	[20 124]	[22 349]
Virement des contributions reportées	[4 628 707]	[4 918 909]
	10 104 349	9 388 331
Variation des actifs et des passifs reliés au fonctionnement		
Débiteurs	2 045 432	[3 428 157]
Stocks	[40 411]	-
Charges payées d'avance	[97 612]	376 140
Créditeurs et charges à payer	[1 006 566]	226 689
Intérêts courus à payer	[76 552]	[37 458]
Provision pour congés de maladie	[130 862]	218 826
Provision pour vacances	[28 414]	[223 893]
Contributions reportées	4 227 015	18 071 547
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT	14 996 379	24 592 025
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS		
Acquisition d'immobilisations corporelles	[15 340 897]	[14 082 781]
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS	[15 340 897]	[14 082 781]
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Nouveaux emprunts	17 964 473	17 935 956
Emprunts remboursés	[16 237 000]	[17 533 771]
Nouvelles dettes	16 237 000	17 533 771
Dettes remboursées	[19 399 798]	[18 748 391]
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	[1 435 325]	[812 435]
[DIMINUTION] AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE	[1 779 843]	9 696 809
TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	30 631 450	20 934 641
TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE	28 851 607 \$	30 631 450 \$

Les données supplémentaires concernant les flux de trésorerie se trouvent à la note 17.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2019

1. Constitution et mission

Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) a été constituée par la Loi sur Bibliothèque et Archives nationales du Québec (RLRQ, chapitre B-1.2). Elle a pour mission d'offrir un accès démocratique à la culture et au savoir et d'agir à cet égard comme catalyseur auprès des institutions documentaires québécoises. Elle exerce aussi le mandat de rassembler, de conserver et de diffuser le patrimoine documentaire québécois constitué par ses collections et tout document qui s'y rattache et qui présente un intérêt culturel, ainsi que les documents relatifs au Québec publiés à l'extérieur du Québec.

BAnQ a également pour mission d'encadrer, de soutenir et de conseiller les organismes publics en matière de gestion de leurs documents, d'assurer la conservation d'archives publiques, d'en faciliter l'accès et d'en favoriser la diffusion. Elle est aussi chargée de promouvoir la conservation et l'accessibilité des archives privées.

En vertu de l'article 2 de sa loi constitutive, BAnQ est mandataire de l'État. À ce titre, en vertu de l'article 984 de la Loi sur les impôts (RLRQ, chapitre I-3) et de l'article 149 de la Loi de l'impôt sur le revenu (LRC, 1985, 5^e suppl.), elle n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu.

2. Principales méthodes comptables

Référentiel comptable

Les états financiers de BAnQ sont établis selon le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*. L'utilisation de toute autre source dans l'application de méthodes comptables est cohérente avec ce dernier.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers de BAnQ, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et des passifs, de la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des revenus et des charges au cours de l'exercice présenté dans les états financiers. Des estimations et des hypothèses ont été utilisées pour évaluer les principaux éléments, notamment la provision pour congés de maladie, la durée de vie utile des immobilisations corporelles ainsi que l'évaluation des documents de bibliothèque radiés. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions établies par la direction.

État des gains et pertes de réévaluation

L'état des gains et pertes de réévaluation n'est pas présenté compte tenu du fait qu'aucun élément n'est comptabilisé à la juste valeur ou libellé en devises.

Instruments financiers

La trésorerie, les débiteurs, à l'exclusion des taxes à la consommation à recevoir, sont classés dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les créditeurs et les charges à payer, à l'exclusion des charges sociales et des taxes à la consommation à payer, les intérêts courus à payer, la provision pour vacances, les emprunts et les dettes sont classés dans la catégorie des passifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les coûts de transaction, s'il y a lieu, sont ajoutés à la valeur comptable des éléments classés dans la catégorie des instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement lors de leur comptabilisation initiale.

REVENUS

Contributions

Les revenus provenant de contributions du gouvernement du Québec, de la Ville de Montréal et du gouvernement du Canada sont constatés dans l'exercice au cours duquel les faits qui donnent lieu à ces revenus se sont produits, dans la mesure où lesdites contributions sont autorisées, que BAnQ satisfait à tous les critères d'admissibilité, le cas échéant, et qu'il est possible de faire une estimation raisonnable des montants en cause. Ils sont comptabilisés en contributions reportées lorsque les stipulations créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Lorsqu'un passif est créé, les contributions reportées sont virées aux résultats à mesure que les conditions relatives aux passifs sont remplies.

Autres revenus

Les autres revenus sont générés par le stationnement, les amendes, les impressions, les reproductions, les ventes et la prestation de services divers. Ils sont constatés lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord ;
- la livraison a eu lieu et les services ont été rendus ;
- le prix de vente est déterminé ou déterminable ;
- le recouvrement est raisonnablement assuré.

Intérêts

Les revenus d'intérêts sont comptabilisés d'après le nombre de jours de détention de la trésorerie au cours de l'exercice.

2. Principales méthodes comptables [suite]

ACTIFS FINANCIERS

Trésorerie

La trésorerie se compose de soldes bancaires.

Stocks

Les stocks destinés à la vente sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette, le coût étant déterminé selon la méthode du coût moyen.

PASSIF

Avantages sociaux

Provision pour vacances

Les obligations découlant des congés pour vacances dus aux employés sont comptabilisées à titre de passif dans la provision pour vacances. Aucun calcul d'actualisation n'est jugé nécessaire, puisque BANQ estime que les vacances accumulées seront prises dans l'exercice suivant.

Provision pour congés de maladie

Les obligations à long terme découlant des congés de maladie accumulés par les employés sont évaluées sur une base actuarielle au moyen d'une méthode d'estimation simplifiée selon les hypothèses les plus probables déterminées par la direction. Ces hypothèses font l'objet d'une réévaluation annuelle. Le passif et les charges correspondantes qui en résultent sont comptabilisés selon le mode d'acquisition de ces avantages sociaux, c'est-à-dire en fonction de l'accumulation et de l'utilisation de journées de maladie par les employés.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interemployeurs à prestations déterminées gouvernementaux étant donné que BANQ ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

ACTIFS NON FINANCIERS

De par leur nature, les actifs non financiers de BANQ sont normalement employés pour fournir des services futurs.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Le coût des immobilisations corporelles, à l'exception de celui des terrains qui n'est pas amorti, est amorti à partir de leur date d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie utile estimative suivante :

Bâtiment	De 10 à 40 ans
Stationnement	40 ans
Mobilier et équipement	De 4 à 10 ans
Équipements informatiques et de télécommunication	De 5 à 10 ans
Progiciels développés et logiciels	De 3 à 10 ans
Documents de bibliothèque et frais de reliure	De 3 à 10 ans
Améliorations locatives	Durée du bail

Le coût des immobilisations corporelles comprend le prix d'achat, les frais d'installation et les frais de financement reliés à leur acquisition jusqu'à la date de leur mise en service.

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de BANQ de fournir des biens et des services ou lorsque la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter sa baisse de valeur. La moins-value est portée à l'état des résultats de l'exercice. Aucune reprise sur réduction de valeur n'est constatée.

Les œuvres d'art ne sont pas comptabilisées à titre d'immobilisations corporelles du fait qu'il est impossible de faire une estimation raisonnable des avantages économiques futurs se rattachant à ces biens. Leur coût est imputé aux charges de l'exercice au cours duquel celles-ci sont acquises.

Collections

Les documents de bibliothèque sont destinés au prêt ou à la consultation courante et font partie des immobilisations corporelles. Compte tenu de leur nature particulière, les documents du fonds patrimonial, décrits à la note 6, sont exclus de la définition des immobilisations corporelles et ne sont pas comptabilisés à l'état de la situation financière. Les documents patrimoniaux acquis à l'encontre de paiements sont imputés aux résultats de l'exercice en cours. Les documents patrimoniaux acquis par donation dont la valeur est déterminée par expertise et, s'il y a lieu, sanctionnée par la Commission canadienne d'examen des exportations de biens culturels du gouvernement du Canada ou par le Conseil national d'évaluation des archives, ainsi que les dons n'ayant pas fait l'objet d'expertise et les documents patrimoniaux acquis par dépôt légal ne sont pas constatés dans les états financiers en raison de leur coût nul.

2. Principales méthodes comptables [suite]

OPÉRATIONS INTERENTITÉS

Les opérations interentités sont des opérations conclues entre entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle conjoint. Les actifs reçus sans contrepartie d'une entité incluse au périmètre comptable du gouvernement du Québec sont constatés selon leur valeur comptable. Quant aux services reçus gratuitement, ils ne sont pas comptabilisés. Les autres opérations interentités ont été réalisées à la valeur d'échange, c'est-à-dire au montant convenu pour la contrepartie donnée en échange de l'élément transféré ou du service fourni.

3. Excédent de l'exercice

Les résultats de BAnQ proviennent de deux sources, soit les activités provenant des opérations et les activités financées par des emprunts particuliers.

Les activités provenant des opérations découlent des opérations courantes de BAnQ ainsi que des revenus et des charges d'exploitation du stationnement, de la mise en réseau des bibliothèques publiques dans un catalogue collectif assorti d'un service de prêt entre bibliothèques et de la mise en œuvre d'un guichet unique de traitement documentaire.

Les activités financées par des emprunts particuliers autorisées par le gouvernement du Québec représentent les opérations afférentes aux programmes de maintien des actifs du gouvernement ainsi que l'amortissement des opérations préalables et nécessaires à l'ouverture de la Grande Bibliothèque au public.

	2019			2018		
	Fonds des opérations	Fonds des activités financées par des emprunts particuliers	Total	Fonds des opérations	Fonds des activités financées par des emprunts particuliers	Total
Revenus	68 210 196 \$	23 891 429 \$	92 101 625 \$	69 200 462 \$	23 001 528 \$	92 201 990 \$
Charges	68 720 075	23 601 513	92 321 588	69 065 021	23 489 382	92 554 403
[Déficit] excédent de l'exercice	[509 879] \$	289 916 \$	[219 963] \$	135 441 \$	[487 854] \$	[352 413] \$

BAnQ a réalisé en 2019 un déficit de 509 879 \$ dans le fonds des opérations. Le déficit autorisé au budget pour le fonds des opérations était de 118 144 \$. En 2018, BAnQ avait réalisé un excédent de 135 441 \$ dans le fonds des opérations. Le déficit autorisé au budget pour le fonds des opérations était de 187 071 \$.

4. Contributions financières de la Ville de Montréal

BAnQ, antérieurement la Bibliothèque nationale du Québec, avait signé une entente-cadre le 26 janvier 2004 avec la Ville de Montréal et le ministre de la Culture et des Communications concernant l'acquisition, par la Bibliothèque nationale du Québec, de la collection de la Bibliothèque centrale de Montréal et des ressources matérielles afférentes, de même que la conservation, l'enrichissement et le traitement documentaire de la collection. Cette entente prévoyait également le prêt de personnel de la Ville de Montréal. Malgré la date de signature du 19 août 2016, la présente entente est entrée en vigueur rétroactivement le 1^{er} janvier 2016, et se termine le 1^{er} janvier 2021. L'entente pourra être renouvelée aux mêmes conditions par période de cinq ans.

La somme versée par la Ville de Montréal correspond au montant de cette contribution après déduction du traitement et des avantages sociaux des employés que celle-ci a prêtés à BAnQ.

BAnQ et la Ville de Montréal ont aussi signé une entente le 30 janvier 2017 pour faire revivre la bibliothèque Saint-Sulpice sous la forme de deux espaces à la fois distincts et communicants : une première zone destinée aux adolescents, composée d'une bibliothèque et d'un médialab, et, dans une seconde zone, un laboratoire de fabrication ancré dans les technologies de pointe et s'adressant à l'ensemble de la population. Une contribution totale de 17 000 000 \$ a été octroyée à BAnQ pour la réalisation de ce projet.

5. Frais financiers

	2019	2018
Intérêts sur la dette	4 756 168 \$	4 772 482 \$
Intérêts sur emprunts	539 987	386 176
Intérêts et frais bancaires	27 421	17 035
	5 323 576 \$	5 175 693 \$

6. Fonds patrimonial

Le fonds patrimonial de BANQ contient deux grandes composantes, soit les collections patrimoniales et les fonds d'archives. Les collections patrimoniales comprennent les catégories suivantes de documents : livres, journaux, revues, enregistrements sonores, partitions, publications numériques et microformes, ainsi que les collections spéciales, particulières par leur rareté, leur support matériel ou leur format, qui comprennent les livres anciens, les estampes, les livres d'artistes et ouvrages de bibliophilie, les reliures d'art, les affiches, les programmes de spectacles, les cartes postales, les cartes géographiques, l'iconographie documentaire et les reproductions d'œuvres d'art. Les collections patrimoniales comprennent également des documents cinématographiques et télévisuels.

Le fonds patrimonial comprend également les archives des ministères et des organismes gouvernementaux depuis le Régime français, les archives judiciaires (1644-1985) et civiles (registres d'état civil, actes notariaux, greffes d'arpenteurs) ainsi que des archives privées (individus, familles, entreprises, industries, commerces, etc.). Aux documents textuels s'ajoutent des photographies, dessins et caricatures, gravures, cartes et plans, photographies aériennes, documents architecturaux, films et vidéos, bandes magnétiques et disques appartenant aux mêmes catégories.

Ces documents patrimoniaux ont une valeur culturelle et historique. Ils sont rassemblés en vue d'être conservés de manière permanente et diffusés. La valeur des documents patrimoniaux acquis par achat par BANQ au cours de l'exercice s'établit à 289 245 \$ (337 647 \$ en 2018). De plus, la valeur des documents patrimoniaux acquis par donation par BANQ au cours de l'exercice et dont la valeur est déterminée par expertise et, s'il y a lieu, sanctionnée par la Commission canadienne d'examen des exportations de biens culturels du gouvernement du Canada ou par le Conseil national d'évaluation des archives s'établit à 666 980 \$ (908 507 \$ en 2018).

7. Trésorerie

Au 31 mars 2019, le taux d'intérêt des comptes courants de BANQ est de 1,65 % (1,15 % en 2018). Afin d'assurer une bonne gestion de la trésorerie, BANQ utilise aussi un compte bancaire à taux préférentiel pour gérer ses excédents de trésorerie. Le taux d'intérêt de ce compte bancaire varie entre 1,95 % et 2,45 % (entre 1,05 % et 1,95 % en 2018).

8. Débiteurs

	2019	2018
Contributions du gouvernement du Québec	1 833 000 \$	3 100 000 \$
Contributions de la Ville de Montréal	2 825 194	2 680 718
Taxes à la consommation à recevoir	624 627	781 852
Autres	625 135	1 390 818
	5 907 956 \$	7 953 388 \$

9. Crédoiteurs et charges à payer

	2019	2018
Fournisseurs	2 628 727 \$	3 911 715 \$
Traitements	2 233 583	3 287 252
Charges sociales	1 943 637	1 825 442
Fondation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec	300 000	-
	7 105 947 \$	9 024 409 \$

10. Avantages sociaux futurs

Régimes de retraite

Les membres du personnel de BANQ participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des employés fédéraux intégrés auprès du gouvernement du Québec (RREFQ), au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interemployeurs sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès. Ils sont administrés par Retraite Québec.

Le taux de cotisation au RREGOP est passé le 1^{er} janvier 2019 de 10,97 % à 10,88 % de la masse salariale admissible. Les taux du RRPE et du RRAS, qui fait partie du RRPE, sont demeurés inchangés, soit 12,82 %. Pour le RREFQ, il y a eu congé de primes pour les années civiles 2015, 2016, 2017 et 2018.

10. Avantages sociaux futurs (suite)

Régimes de retraite (suite)

Les cotisations versées par l'employeur sont équivalentes aux cotisations des employés, à l'exception d'un montant de compensation prévu dans la loi du RRPE de 2,97 % au 1^{er} janvier 2019 (2,97 % au 1^{er} janvier 2018) de la masse salariale admissible qui doit être versé pour les participants au RRPE et au RRAS, et d'un montant équivalent pour la partie à verser par les employeurs. Ainsi, BANQ devra verser un montant supplémentaire pour l'année civile 2019 correspondant à 5,94 % de la masse salariale admissible (5,94 % de la masse salariale admissible pour l'année civile 2018).

Les cotisations de BANQ, y compris le montant de compensation à verser au RRPE et au RRAS, imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 3 140 016 \$ (3 029 883 \$ en 2018). Les obligations de BANQ envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Provision pour congés de maladie

	2019	2018
Solde au début de l'exercice	3 940 478 \$	3 721 652 \$
Charges de l'exercice	1 176 906	1 603 749
Prestations versées au cours de l'exercice	(1 307 768)	(1 384 923)
Solde à la fin de l'exercice	3 809 616 \$	3 940 478 \$

BANQ dispose d'un programme d'accumulation des congés de maladie qui engendre des obligations à long terme dont elle assume les coûts en totalité. Les modalités du programme diffèrent selon la catégorie d'emploi et la date d'accumulation des journées de congé (avant ou après le 1^{er} avril 2017). Les employés cadres n'accumulent pas de journées de congé de maladie, mais bénéficient de conditions d'utilisation du programme à l'égard des journées accumulées en date de leur promotion, le cas échéant.

Depuis le 1^{er} avril 2017 pour les fonctionnaires (1^{er} avril 2019 pour les professionnels), ceux-ci accumulent dans une nouvelle réserve les journées non utilisées de congés de maladie auxquelles ils ont droit annuellement jusqu'à un maximum de 20 jours. Toute journée excédentaire est payable à la fin de l'année civile. La réserve est monnayable en totalité en cas de cessation du lien d'emploi, mais ne peut être utilisée lors d'un départ en préretraite. La réserve accumulée au 31 mars 2017 pour les fonctionnaires et au 31 mars 2019 pour les professionnels selon les anciennes dispositions a été transférée dans la nouvelle réserve jusqu'à concurrence d'un maximum de 20 jours. Le solde résiduel pourra être utilisé comme journées pleinement rémunérées lors d'un départ en préretraite ou dans le cadre du travail jusqu'au 31 mars 2022 pour les fonctionnaires et 31 mars 2024 pour les professionnels. Tout solde résiduel à cette date sera monnayé à 70 % en 2022-2023 pour les fonctionnaires et 2024-2025 pour les professionnels.

Les obligations à long terme rattachées aux programmes concernant les congés de maladie sont établies à l'aide d'une méthode qui en répartit le coût sur la durée de la carrière active des employés et augmentent au fur et à mesure que les employés rendent des services à BANQ.

Le programme d'accumulation des congés de maladie a fait l'objet d'une actualisation sur la base, notamment, des estimations et des hypothèses économiques à long terme suivantes, au 31 mars 2019 :

	Taux d'indexation		Taux d'actualisation		Durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs	
	%	%	%	%		
	2019	2018	2019	2018	2019	2018
RREGOP	2,80	2,70	De 0,00 à 2,63	De 0,00 à 3,01	De 0 à 13 ans	De 0 à 14 ans
RRPE et RRAS	2,00	2,00	2,60	2,92	12 ans	11 ans

Provision pour vacances

	2019	2018
Solde au début de l'exercice	3 870 899 \$	4 094 792 \$
Charges de l'exercice	2 962 889	2 924 561
Prestations versées au cours de l'exercice	(2 991 303)	(3 148 454)
Solde à la fin de l'exercice	3 842 485 \$	3 870 899 \$

11. Emprunts

BAnQ est autorisée par décret du gouvernement du Québec à instituer un régime d'emprunts lui permettant d'emprunter à court terme ou par voie de marge de crédit auprès d'institutions financières ou auprès du ministre des Finances, à titre de gestionnaire du Fonds de financement, ou à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de gestionnaire du Fonds de financement, jusqu'à concurrence d'un montant total de 72 873 437 \$ [59 104 414 \$ en 2018], aux fins suivantes :

	2019	2018
Maintien des actifs	33 786 116 \$	46 728 054 \$
Centre de conservation et des collections de Montréal	30 084 181	-
Stratégie culturelle numérique	6 437 740	7 272 000
Ressources informationnelles	2 565 400	-
Acquisition de la bibliothèque Saint-Sulpice	-	4 286 260
Résorption du déficit d'entretien	-	818 100
	72 873 437 \$	59 104 414 \$

Les sommes prélevées portent intérêt au taux moyen des acceptations bancaires à un mois, plus 0,3 %. Au 31 mars 2019, le taux d'intérêt sur les emprunts temporaires s'établit à 2,27750 % [1,93125 % au 31 mars 2018] et le solde de ces emprunts se répartit comme suit :

	2019	2018
Emprunts sur marge de crédit auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec		
Maintien des actifs	24 896 690 \$	23 169 217 \$

12. Dettes

	2019	2018
Emprunts sur les billets à long terme auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec		
• Portant intérêt au taux de 1,577 %, remboursable par versements annuels de 43 609 \$ jusqu'au 1 ^{er} décembre 2020	86 201 \$	129 301 \$
• Portant intérêt au taux de 1,552 %, remboursable par versements annuels de 40 173 \$ jusqu'au 1 ^{er} mars 2021	80 000	120 000
• Portant intérêt au taux de 1,354 %, remboursable par versements annuels de 28 271 \$ jusqu'au 1 ^{er} avril 2021	83 898	111 864
• Portant intérêt au taux de 1,971 %, remboursable par versements annuels de 42 181 \$ jusqu'au 1 ^{er} mars 2022	126 000	168 000
• Portant intérêt au taux de 2,961 %, remboursable par versements annuels de 1 624 767 \$ jusqu'au 1 ^{er} septembre 2023	8 066 969	9 680 363
• Portant intérêt au taux de 2,934 %, remboursable par versements annuels de 2 536 487 \$ jusqu'au 1 ^{er} septembre 2023	12 600 000	15 120 000
• Portant intérêt au taux de 3,271 %, remboursable par versements annuels de 1 866 679 \$ jusqu'au 1 ^{er} septembre 2024	11 127 273	12 981 818
• Portant intérêt au taux de 2,171 %, remboursable par versements annuels de 1 529 945 \$ jusqu'au 1 ^{er} mars 2025	9 120 000	10 640 001
• Portant intérêt au taux de 2,662 %, remboursable par versements annuels de 2 587 594 \$ jusqu'au 1 ^{er} septembre 2024 et par un versement de 54 339 477 \$ le 1 ^{er} septembre 2025	68 925 042	71 477 822
• Portant intérêt au taux de 2,344 %, remboursable par versements annuels de 1 478 083 \$ jusqu'au 1 ^{er} septembre 2026	11 747 802	13 216 277
• Portant intérêt au taux de 2,573 %, remboursable par versements annuels de 1 314 407 \$ jusqu'au 1 ^{er} mars 2027	10 446 909	11 752 773

12. Dettes (suite)

	2019	2018
• Portant intérêt au taux de 2,454 %, remboursable par versements annuels de 1 732 372 \$ jusqu'au 1 ^{er} mars 2027	13 768 894	15 490 005
• Portant intérêt au taux de 3,005 %, remboursable par versements annuels de 1 433 015 \$ jusqu'au 1 ^{er} mars 2028	12 813 300	-
• Portant intérêt au taux de 3,008 %, remboursable par versements annuels de 183 008 \$ jusqu'au 1 ^{er} septembre 2028	1 818 182	-
• Portant intérêt au taux de 4,926 %, remboursable par versements annuels de 317 617 \$ jusqu'au 1 ^{er} avril 2031	4 095 989	4 411 065
• Portant intérêt au taux de 4,475 %, échu le 18 mai 2018	-	9 465
• Portant intérêt au taux de 2,698 %, échu le 1 ^{er} octobre 2018	-	2 629 851
Emprunts sur les billets à long terme auprès de la Société québécoise des infrastructures		
• Portant intérêt au taux de 4,28 % remboursable par versements mensuels de 6 027 \$ jusqu'au 30 avril 2023 incluant les intérêts	270 517	329 878
• Portant intérêt au taux de 2,15 % remboursable par versements mensuels de 3 952 \$ jusqu'au 31 juillet 2030 incluant les intérêts	476 584	513 329
• Portant intérêt au taux de 2,15 % remboursable par versements mensuels de 3 735 \$ jusqu'au 31 octobre 2030 incluant les intérêts	459 228	493 774
	166 112 788 \$	169 275 586 \$

Tous les remboursements du capital et les intérêts des emprunts du fonds des activités financées par le Fonds de financement du Québec décrits ci-dessus sont garantis par une hypothèque mobilière sans dépossession portant sur chacune des contributions accordées à BANQ par le ministre de la Culture et des Communications au fur et à mesure que le capital et les intérêts sur les emprunts à long terme deviennent dus et payables en accord avec les modalités de chacun des emprunts à l'exception de la dette pour la construction du stationnement au montant de 4 095 989 \$ (4 411 065 \$ en 2018). Les versements effectués au titre des contributions sont transmis directement au Fonds de financement.

Le montant des versements en capital à effectuer sur les dettes au cours des prochains exercices se détaille comme suit :

2020	16 892 998 \$
2021	16 897 284
2022	16 817 938
2023	16 752 083
2024	16 689 352
2025 et suivants	83 641 774
	167 691 429 \$

13. Contributions reportées

	2019	2018
Solde au début de l'exercice		
Gouvernement du Québec	3 223 255 \$	2 698 625 \$
Ville de Montréal	13 921 004	1 449 772
Autres	529 110	372 334
	17 673 369	4 520 731
Contributions octroyées au cours de l'exercice		
Gouvernement du Québec	3 979 300	4 295 300
Ville de Montréal	5 953	13 275 000
Autres	241 762	501 247
	4 227 015	18 071 547

13. Contributions reportées [suite]

	2019	2018
Virements de l'exercice		
Gouvernement du Québec	[4 231 250]	[3 770 670]
Ville de Montréal	[147 236]	[803 768]
Autres	[250 221]	[344 471]
	[4 628 707]	[4 918 909]
Solde à la fin de l'exercice		
Gouvernement du Québec	2 971 305	3 223 255
Ville de Montréal	13 779 721	13 921 004
Autres	520 651	529 110
Solde à la fin de l'exercice	17 271 677 \$	17 673 369 \$

14. Immobilisations corporelles

	Terrains	Bâtiments ¹	Stationnement	Mobiliers et équipement	Équipements informatiques et de télécommunication	Progiciels développés et logiciels ²	Documents de bibliothèque et frais de reliure	Améliorations locatives	2019	2018
									TOTAL	TOTAL
Coût	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au début de l'exercice	13 746 483	102 754 595	7 749 078	21 146 620	21 315 961	34 152 767	110 418 048	2 396 507	313 680 059	301 595 982
Acquisitions	-	2 251 677	-	606 823	3 767 108	1 835 556	5 956 949	10 888	14 429 001	14 390 232
Cessions et radiations	-	-	-	[83 965]	[97 858]	-	[1 608 854]	-	[1 790 677]	[2 306 155]
Solde à la fin de l'exercice	13 746 483	105 006 272	7 749 078	21 669 478	24 985 211	35 988 323	114 766 143	2 407 395	326 318 383	313 680 059
Amortissement cumulé										
Solde au début de l'exercice	-	33 266 268	2 448 864	16 413 169	16 287 498	22 772 110	74 036 109	1 142 147	166 366 165	153 990 318
Amortissement de l'exercice	-	2 746 376	192 809	1 147 718	1 692 882	1 475 621	7 514 888	132 449	14 902 743	14 620 587
Cessions et radiations	-	-	-	[35 691]	[75 731]	-	[1 608 855]	-	[1 720 277]	[2 244 740]
Solde à la fin de l'exercice	-	36 012 644	2 641 673	17 525 196	17 904 649	24 247 731	79 942 142	1 274 596	179 548 631	166 366 165
Valeur comptable nette au 31 mars 2019	13 746 483	68 993 628	5 107 405	4 144 282	7 080 562	11 740 592	34 824 001	1 132 799	146 769 752	-
Valeur comptable nette au 31 mars 2018	13 746 483	69 488 327	5 300 214	4 733 451	5 028 463	11 380 657	36 381 939	1 254 360	-	147 313 894

1. Le processus d'acquisition du bâtiment Saint-Sulpice, d'un montant de 909 457 \$, et des améliorations de bâtiment au coût de 2 692 920 \$ étaient en voie de réalisation au 31 mars 2019 (1 499 282 \$ au 31 mars 2018) et n'ont pas été amortis.

2. Le développement de progiciels à l'interne, au coût de 3 922 404 \$, était en voie de réalisation au 31 mars 2019 (3 114 167 \$ au 31 mars 2018).

15. Droits contractuels

	2020	2021	2022	2023	2024	2025 et plus	Total
Droits contractuels avec des parties apparentées	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Contributions du gouvernement du Québec	16 440 590	16 440 590	16 356 809	16 286 356	16 286 356	80 545 378	162 356 079
	16 440 590	16 440 590	16 356 809	16 286 356	16 286 356	80 545 378	162 356 079

16. Éventualités

BAnQ fait actuellement l'objet de deux demandes introductives d'instance. À la date de préparation des états financiers, la direction est d'avis que leur dénouement n'aura pas d'incidence défavorable importante sur sa situation financière ni sur les résultats de ses activités.

17. Données supplémentaires concernant les flux de trésorerie

	2019	2018
Intérêts payés	5 259 264 \$	5 076 565 \$
Opérations relatives aux activités d'investissement en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations corporelles financée à même les crédettes et les charges à payer	711 621 \$	1 623 517 \$

18. Opérations entre apparentés

BAnQ est apparentée avec toutes les entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à un contrôle conjoint. Elle est également apparentée à ses principaux dirigeants, à leurs proches parents, ainsi qu'aux entités dont une ou plusieurs de ces personnes ont le pouvoir d'orienter les décisions financières et administratives. Les principaux dirigeants sont composés des membres du conseil d'administration et du Conseil de direction.

BAnQ n'a conclu aucune opération importante avec des apparentés à une valeur différente de celle qui aurait été établie si les parties n'avaient pas été apparentées. Aucune transaction n'a été conclue entre BAnQ et ses principaux dirigeants, leurs proches parents et les entités dont ces personnes ont le pouvoir d'orienter les politiques financières et administratives.

19. Gestion des risques liés aux instruments financiers

Dans le cours normal de ses activités, BAnQ est exposée à différents types de risques, tels que le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché. La direction a mis en place des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer adéquatement les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les effets potentiels.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et, de ce fait, amène l'autre partie à subir une perte financière. BAnQ est exposée au risque de crédit découlant de la possibilité que des parties manquent à leurs obligations financières, s'il y a concentration d'opérations avec une même partie ou concentration d'obligations financières de tierces parties ayant des caractéristiques économiques similaires et qui seraient affectées de la même façon par l'évolution de la conjoncture. Les instruments financiers qui exposent BAnQ à un risque de crédit sont composés de la trésorerie et des débiteurs (à l'exception des taxes à la consommation à recevoir).

Le risque de crédit associé à la trésorerie est essentiellement réduit au minimum puisque celle-ci est investie auprès d'institutions financières réputées.

BAnQ n'est pas exposée à un risque de crédit significatif en ce qui concerne ses débiteurs puisque la majorité de ceux-ci sont des apparentés inclus dans le périmètre comptable du gouvernement du Québec ou de la Ville de Montréal. Ainsi, le risque de crédit est faible compte tenu de l'assurance élevée du recouvrement de ces débiteurs.

Au 31 mars 2019, une provision pour créances douteuses de 239 784 \$ (7 666 \$ en 2018) a été comptabilisée pour les débiteurs, principalement ceux dont les comptes étaient en souffrance. BAnQ est d'avis que les provisions pour perte de crédit sont suffisantes pour couvrir le risque de non-paiement et estime que la qualité du crédit des actifs financiers qui ne sont ni dépréciés ni en souffrance au 31 mars 2019 est bonne.



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au ministre des Finances

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

J'ai effectué l'audit des états financiers du Bureau général de dépôts pour le Québec (« l'entité »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2019 et l'état des variations de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À mon avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'entité au 31 mars 2019, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

J'ai effectué mon audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Je suis indépendante de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et je me suis acquittée des autres responsabilités déontologiques qui m'incombent selon ces règles. J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Responsabilités de la direction à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Mes objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant mon opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, j'exerce mon jugement professionnel et je fais preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- j'identifie et évalue les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, je conçois et mets en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunis des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- j'acquies une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;
- j'apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- je tire une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si je conclus à l'existence d'une incertitude significative, je suis tenue d'attirer l'attention des lecteurs de mon rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Mes conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de mon rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;
- j'évalue la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécie si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Je communique à la direction notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et mes constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que j'aurais relevée au cours de mon audit.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour la vérificatrice générale du Québec,

Yves Doré CPA auditeur, CA

Yves Doré, CPA auditeur, CA
Directeur général, par intérim

Québec, le 28 novembre 2019

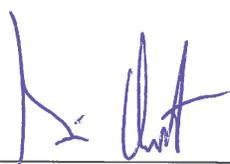


GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
BUREAU GÉNÉRAL DE DÉPÔTS POUR LE QUÉBEC

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
AU 31 MARS 2019
(en milliers de dollars canadiens)

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
ACTIF		
Sommes détenues pour le compte des déposants (note 4)	1 147 896	1 143 531
Titres reçus en dépôt	<u>2 619</u>	<u>51 850</u>
	<u>1 150 515</u>	<u>1 195 381</u>
PASSIF		
Dépôts à transférer au fonds général du fonds consolidé du revenu	1 003	1 378
Dépôts de cautionnements, de garanties et autres	<u>1 149 512</u>	<u>1 194 003</u>
	<u>1 150 515</u>	<u>1 195 381</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.



Administrateur du Bureau général de dépôts pour le Québec



Sous-ministre des Finances



GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
BUREAU GÉNÉRAL DE DÉPÔTS POUR LE QUÉBEC

ÉTAT DES VARIATIONS DE L'ACTIF NET
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2019
(en milliers de dollars canadiens)

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
Solde de l'actif net au début	—	—
Augmentation de l'actif et du passif		
Dépôts de cautionnements, de garanties et autres, reçus des déposants	146 714	210 123
Diminution de l'actif et du passif		
Dépôts remis aux déposants	(190 202)	(224 557)
Dépôts transférés au fonds général du fonds consolidé du revenu	<u>(1 378)</u>	<u>(217)</u>
	<u>(191 580)</u>	<u>(224 774)</u>
	<u>(44 866)</u>	<u>(14 651)</u>
Actif/Passif au début	1 195 381	1 210 032
Actif/Passif à la fin	<u>(1 150 515)</u>	<u>(1 195 381)</u>
	<u>44 866</u>	<u>14 651</u>
Solde de l'actif net à la fin	<u>—</u>	<u>—</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.



**GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
BUREAU GÉNÉRAL DE DÉPÔTS POUR LE QUÉBEC****NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2019****1. NATURE DU BUREAU GÉNÉRAL DE DÉPÔTS POUR LE QUÉBEC**

Le Bureau général de dépôts pour le Québec (Bureau) a pour but d'administrer des sommes d'argent et de titres détenus en consignation à titre de dépôt de cautionnements, de garanties et autres en vertu de lois et de règlements. Ces dépôts sont effectués auprès du Bureau conformément à la *Loi concernant les dépôts au Bureau général de dépôts pour le Québec* (RLRQ, chapitre D-5.1). Le Bureau est situé au 8, rue Cook, 2^e étage, Québec, Québec, G1R 0A4.

Les sommes déposées sont avancées au fonds général du fonds consolidé du revenu sans intérêts ni modalités de remboursement.

2. BASE DE PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS***Déclaration de conformité***

Les présents états financiers ont été établis conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et approuvés par le sous-ministre et l'administrateur du Bureau le 28 novembre 2019.

Base d'évaluation et monnaie de présentation

Les états financiers ont été préparés selon l'hypothèse de continuité d'exploitation et la base d'évaluation utilisée est la valeur de réalisation lors de la prise en charge par le Bureau, sauf pour les titres qui sont comptabilisés à la valeur nominale.

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle du Bureau.

L'état de la situation financière est présenté par ordre de liquidité.

Les états financiers du Bureau n'incluent pas d'état du résultat global. En effet, le Bureau n'a droit à aucune plus-value ou moins-value des dépôts qui lui sont confiés. Le Bureau exerce des activités de nature fiduciaire, il ne fait que des activités de détention. Ainsi, l'état du résultat global, s'il était présenté, serait nul.

Les états financiers du Bureau n'incluent pas de tableau des flux de trésorerie. En effet, le Bureau ne détient aucune trésorerie qui puisse être utilisée pour ses opérations courantes. Effectivement, l'encaisse est affectée uniquement à des activités de détention, ou peut être avancée au fonds général, selon les dispositions afférentes. Ainsi, le tableau des flux de trésorerie, s'il était présenté, serait nul.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les méthodes comptables sont appliquées de manière uniforme pour la période visée par les états financiers.

Sommes détenues pour le compte des déposants

Les sommes détenues pour le compte des déposants sont comptabilisées à la valeur de réalisation lors de la prise en charge par le Bureau et subséquemment à la valeur de réalisation qui correspond au coût. Les sommes détenues pour le compte des déposants ne portent pas intérêt.



GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
BUREAU GÉNÉRAL DE DÉPÔTS POUR LE QUÉBEC

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Titres reçus en dépôt

Les titres reçus en dépôt, comptabilisés à la valeur nominale, sont principalement constitués de certificats de dépôts et d'obligations. Les titres viennent à échéance à différentes dates, d'avril 2019 à juin 2029. Les intérêts, étant la propriété des déposants, leur sont remis directement.

Dépôts de cautionnements, de garanties et autres

Les dépôts de cautionnement, de garanties et autres sont constitués des sommes détenues pour le compte des déposants comptabilisées à la valeur de réalisation et des titres reçus en dépôt comptabilisés à la valeur nominale.

4. SOMMES DÉTENUES POUR LE COMPTE DES DÉPOSANTS
(en milliers de dollars canadiens)

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
Sommes détenues par les palais de justice	1 084	1 174
Sommes détenues par un fiduciaire pour la garde des titres	1 320	1 476
Sommes détenues par le fonds général du fonds consolidé du revenu	<u>1 145 492</u>	<u>1 140 881</u>
	<u>1 147 896</u>	<u>1 143 531</u>

5. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Le Bureau est lié à tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'à tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec.

Le Bureau n'a conclu aucune opération individuellement ou collectivement significative avec ses parties liées autres que celles présentées dans le corps même de ses états financiers.

Le fonds général du fonds consolidé du revenu assume l'ensemble des frais d'administration du Bureau. Au 31 mars 2019, ces frais totalisent 109 143 \$ (107 110 \$ au 31 mars 2018).

En vertu de la *Loi concernant les dépôts au Bureau général de dépôts pour le Québec*, les sommes détenues par le fonds général du fonds consolidé du revenu, qui n'ont pas été réclamées dans les trois ans suivant la date à laquelle les ayants droit auraient pu exiger le remboursement, sont versées au fonds général du fonds consolidé du revenu.

